

COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS



Organisation des Nations Unies
pour l'alimentation
et l'agriculture



Organisation
mondiale de la Santé

F

Viale delle Terme di Caracalla, 00153 Rome, Italie - Tél: (+39) 06 57051 - Courrier électronique: codex@fao.org - www.codexalimentarius.org

CL 2022/04/OCS-AFRICA
avril 2022

- AUX:** Points de contact du Codex
Points de contact d'organisations internationales
ayant le statut d'observateur auprès du Codex
- DU:** Secrétariat, Commission du Codex Alimentarius,
Programme mixte FAO/OMS sur les normes alimentaires
- OBJET:** **Demande d'observations, à l'étape 6/7, sur le projet de Norme régionale pour la viande séchée dans la région couverte par le Comité FAO/OMS de coordination pour l'Afrique (CCAFRICA)**

DATE LIMITE: 17 juin 2022

GÉNÉRALITÉS

1. À sa vingt-troisième session, le CCAFRICA est convenu de ré-établir le groupe de travail électronique, présidé par le Botswana et co-présidé par le Kenya et le Maroc, travaillant en anglais et en français, afin d'examiner les dispositions entre parenthèses, et les observations reçues à l'étape 5 et en tenant compte des débats durant la session, et de préparer un projet de norme révisé pour solliciter des observations à l'étape 6/7 et un examen par le CCAFRICA, à sa vingt-quatrième session.

DEMANDE D'OBSERVATIONS

2. Les membres du Codex et observateurs sont invités à présenter des observations, à l'étape 6/7, sur le projet de *Norme régionale pour la viande séchée*, qui est chargé sur le Système d'observations en ligne du Codex (OCS): <https://ocs.codexalimentarius.org/>, conformément aux directives générales ci-dessous.

ORIENTATIONS CONCERNANT LA PRÉSENTATION DES OBSERVATIONS

3. Les observations doivent être présentées dans le système OCS, par l'intermédiaire des Points de contact des membres du Codex et observateurs.
4. Les Points de contact des membres du Codex et observateurs peuvent accéder au système OCS et au document ouvert aux observations en sélectionnant "Entrer" dans la page "Mes révisions", disponible après avoir accédé au système.
5. Les Points de contact des membres du Codex et des organisations observatrices doivent fournir des propositions de changements et des observations/justifications sur un paragraphe spécifique (dans les catégories: rédactionnels, de fond, techniques et traduction) et/ou au niveau du document (observations générales ou observations récapitulatives). Des conseils supplémentaires sur les catégories et les types d'observations de l'OCS se trouvent dans les [questions fréquentes de l'OCS \(FAQs\)](#).
6. Des directives supplémentaires sur le système OCS, notamment le Manuel de l'utilisateur et le guide succinct sont disponibles sur le site du Codex: <http://www.fao.org/fao-who-codexalimentarius/resources/ocs/fr/>.
7. Les éventuelles questions sur le système OCS peuvent être adressées à Codex-OCS@fao.org.